



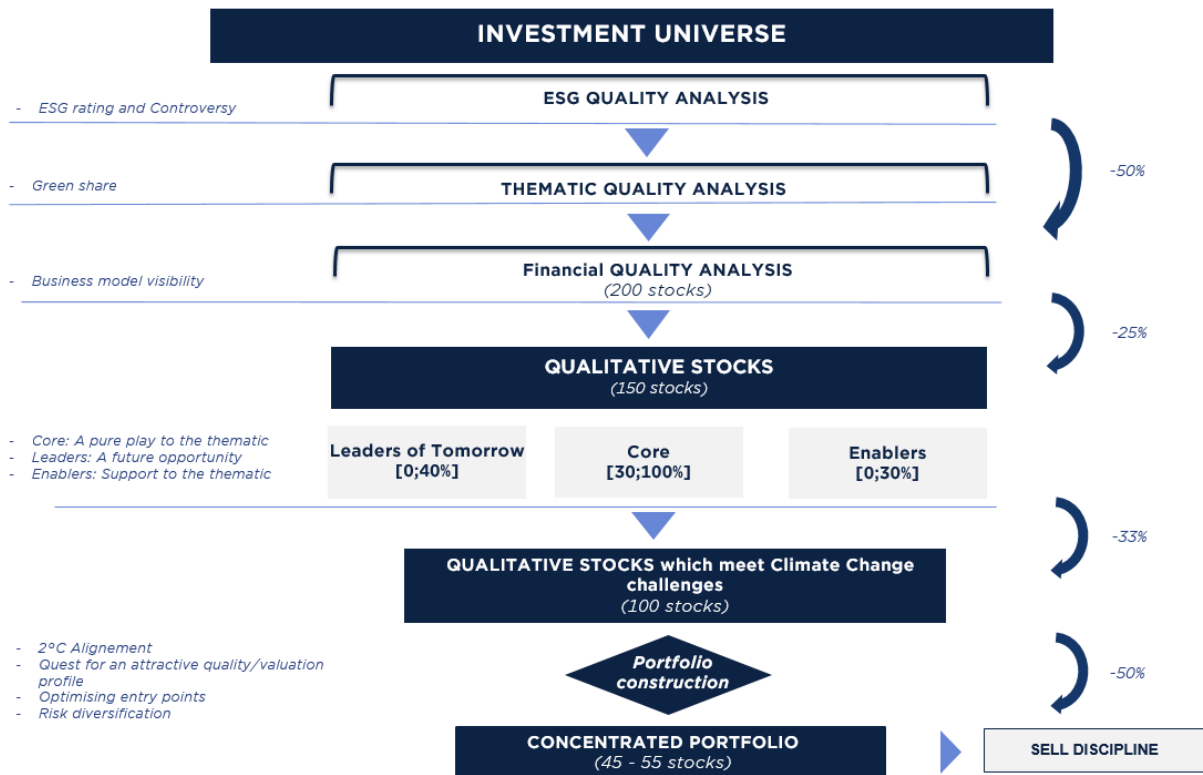
EDMOND
DE ROTHSCHILD

EDR SICAV GREEN NEW DEAL

MÉTHODOLOGIE ET PROCESS DE
GESTION ISR DU FONDS

COMMUNICATION PUBLICITAIRE





Rappel des contraintes ESG liées aux Label ISR

- Le portefeuille devra respecter à minima un taux de sélectivité supérieur à 20% de l'univers d'investissement.
- La part des valeurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds doit être durablement supérieure à 90% de l'actif, à condition que les valeurs non-notées (ou dont la notation est en attente), ne soient pas sujettes à des « controverses » sévères.

Définition de l'univers investissable ESG

- L'univers d'investissement du portefeuille (univers de départ) est constitué des valeurs composant le MSCI World et pourra intégrer des sociétés ne figurant pas dans le MSCI World, par exemple des sociétés des pays émergents, à condition que ces sociétés ne représentent pas plus de 10% du MSCI World.
- Ces sociétés respecteront une capitalisation supérieure à 100 millions d'euros au moment de l'achat. Ces sociétés devront toutefois respecter le même processus d'analyse extra-financière que les composantes du MSCI World. Par ailleurs, le pourcentage de détention d'une valeur dans le portefeuille est indépendant du poids de cette valeur dans cet

indicateur et des valeurs présentes dans l'indicateur de référence peuvent ne pas être détenues dans le portefeuille.

- Un premier filtre est établi afin d'exclure les sociétés dont l'activité va à l'encontre de la transition énergétique et écologique. Cela comprend les sociétés appartenant aux secteurs MSCI GICS des pétrolières intégrées, exploration et production, ciments et agrégats, extraction de charbon, compagnies aériennes et services de transport aérien.

Focus sur la notation ESG

- L'équipe de gestion Investissement Responsable (IR) d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) a développé depuis 2010 un modèle ESG d'analyse et de notation propriétaire, « EdR BUILD », cœur de notre approche qui couvre environ 400 entreprises.
- En l'absence de notation interne, l'équipe de gestion IR utilise une notation « MSCI Adjusted ». Cette dernière se base sur les notations des piliers E, S et G de MSCI, auxquelles sont appliquées les pondérations par pilier issues du modèle EdR Build, en fonction du secteur d'activité et de la société analysée.

Taux de sélectivité de 20%

L'atteinte du taux de sélectivité de 20% se déroule en deux étapes

- La première, comme sur l'ensemble des fonds de la société de gestion, exclut les sociétés dont l'activité est liée aux armes controversées, au tabac, au charbon, à l'huile de palme et aux énergies fossiles non conventionnelles ainsi que les sociétés considérées en violation d'un des dix principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies (<https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/asset-management/isr/EDRAM-FR-Politique-Exclusion.pdf>).
- La seconde exclut les valeurs les moins bien classées de l'univers d'investissement sur la base de la notation « EdR BUILD », et en l'absence de celle-ci, sur la base de la notation « MSCI adjusted ».
- Ces deux étapes aboutissent à la définition de l'Univers Investissable ESG.

Suivi de portefeuille

- L'équipe indépendante de gestion des risques contrôle un large éventail de contraintes ESG, telles que notre liste d'exclusion interne, les exigences liées à la réglementation SFDR, les labels ISR ou les contraintes spécifiques à la stratégie ISR.
- Les contrôles des listes d'exclusion d'Edmond de Rothschild (France) (armes controversées, charbon thermique, tabac et combustibles fossiles non conventionnels,

violations du Pacte Mondial des Nations Unies) et d'autres limites ESG sont mis en place sur une base pré-trade et post-trade dans notre outil front-to-back, Dimension. Ainsi, si un gestionnaire de portefeuille envoie un ordre sur un titre faisant partie de la liste d'exclusion, l'ordre sera automatiquement bloqué par le système.

- Le processus d'investissement décrit intègre les contraintes réglementaires et internes mises en place par Edmond de Rothschild Asset Management (France).
- Il s'agit du processus actuellement en cours, susceptible toutefois d'évoluer dans le temps.

MESURE PROPRIÉTAIRE DE L'IMPACT VERT

- Pour chaque société du portefeuille, une estimation de la part de l'activité concourant directement ou indirectement à la transition énergétique et écologique (part verte) sera réalisée. Les données utilisées sont issues d'une analyse propriétaire et complétées par des prestataires externes. Cette mesure sera déterminée à partir d'une estimation de l'activité de la société liée à onze éco-activités : Air pur, Bâtiments verts, Chimie verte, Économie circulaire, Efficacité énergétique, Énergie propre, Financement de la transition, Mobilité durable, Nutrition durable, Santé et analyse et Technologies de l'information et de la communication (TIC) vertes.
- Une activité concourant indirectement peut par exemple consister en des financements, des prises de participation dans des entreprises impliquées, la fabrication de composants et logiciels utilisés dans le cadre d'éco-activités, des consommations de produits issus d'éco-activités. La part verte est définie en lien avec les éco-activités décrites précédemment. Elle correspond à un pourcentage de chiffre d'affaires, ebitda ou une métrique spécifique au secteur (à titre d'exemple les capacités installées pour une société de génération d'électricité). Chaque société en portefeuille fera l'objet d'une classification thématique.
- Le fonds investira au minimum 30% et au maximum 100% de la poche action dans des sociétés qui, selon une analyse propriétaire de la société de gestion, sont liées directement à cette thématique (Core). Les sociétés Core sont actives dans l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection de l'eau et des ressources marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention des déchets et le recyclage, le contrôle et la prévention de la pollution et la protection des écosystèmes sains. Les sociétés Core ont une part verte supérieure ou égale à 50%.
- Le compartiment pourra également être investi à hauteur de 30% maximum de la poche action dans les sociétés facilitant la mise en place de ces activités au travers de financement, de

produits d'assurance ou de services informatiques (Enablers) et dont la part verte est plus difficilement mesurable.

- Le compartiment pourra investir également à hauteur de 40% maximum de la poche action dans des entreprises ayant un axe de développement important avec la thématique sans pour autant que cet axe représente leur activité principale (Leaders of tomorrow) avec une part verte de 10% à 50%.
- Par ailleurs, le fonds a un objectif d'alignement de sa trajectoire climatique avec l'Accord de Paris.

AVERTISSEMENT

Achévé de rédiger le 03/09/2024

Le présent document est émis par Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Document non contractuel conçu à des fins d'information uniquement. Reproduction ou utilisation de son contenu strictement interdite sans l'autorisation du groupe Edmond de Rothschild.

Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. Le groupe Edmond de Rothschild ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces informations.

Les OPC présentés peuvent ne pas être autorisés à la commercialisation dans votre pays de résidence. En cas de doute sur votre capacité à souscrire dans un OPC, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel.

Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans cette présentation reflètent le sentiment du groupe Edmond de Rothschild sur les marchés, son évolution et sa réglementation, compte tenu de son expertise, du contexte économique et des informations possédées à ce jour. Ils peuvent ne plus être pertinents au jour où l'investisseur en prend connaissance. Par conséquent, le groupe Edmond de Rothschild ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données économiques issues de tiers.

Tout investissement comporte des risques spécifiques. Il est recommandé à l'investisseur de s'assurer de l'adéquation de tout investissement à sa situation personnelle en ayant recours le cas échéant à des conseils indépendants. De plus, il devra prendre connaissance du document d'informations clés (DIC) et/ou tout autre document requis par la réglementation locale remis avant toute souscription et disponible en français et anglais sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet « Fund Center » ou gratuitement sur simple demande.

Vous pouvez obtenir, sur le lien suivant : https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/LegalWebPartSiteDocument/France/_documents-reglementaires/EdRAM-France/EDRAM-FR-Principaux-droits-des-investisseurs.pdf, un résumé des droits des investisseurs en français. La société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ce Fonds, conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE.

« Edmond de Rothschild Asset Management » ou « EdRAM » est le nom commercial des entités de gestion d'actifs du groupe Edmond de Rothschild. « Edmond de Rothschild Asset Management » ou « EdRAM » est le nom commercial des entités de gestion d'actifs du groupe Edmond de Rothschild.

Source d'informations : à défaut d'indication contraire, les sources utilisées dans le présent support sont celles du groupe Edmond de Rothschild.

© Copyright Edmond de Rothschild. Tous droits réservés.

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

47 rue du Faubourg Saint-Honoré 75401 Paris Cedex 08 France

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11.033.769 euros

Numéro d'agrément AMF GP 04000015

332.652.536 R.C.S. Paris

www.edram.fr